

221C3336
FR0004152874-FS0959

1^{er} décembre 2021

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 et L. 233-7-1 du code de commerce)

ADVENIS
(Euronext Growth Paris)

Par courrier reçu le 1^{er} décembre 2021, le concert composé des sociétés Hoche Partners Private Equity Investors¹ et Inovalis² a déclaré avoir franchi en hausse, le 30 novembre 2021, le seuil de 90% du capital de la société ADVENIS³ et détenir 11 253 389 actions ADVENIS représentant 16 991 567 droits de vote, soit 90,28% du capital et 92,02% des droits de vote de cette société⁴ répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Inovalis	8 417 721	67,53	13 572 565	73,50
Hoche Partners Private Equity Investors	2 835 668	22,75	3 419 002	18,52
Total concert	11 253 389	90,28	16 991 567	92,02

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions ADVENIS sur le marché.

¹ Société de droit luxembourgeois (sise 121 avenue de la Faïencerie, L-1511, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg) contrôlée par M. Jean-Daniel Cohen.

² Société anonyme (sise 52 rue de Bassano, 75008 Paris) contrôlée par M. Stéphane Amine.

³ Société transférée d'Euronext Paris sur Euronext Growth Paris, le 15 septembre 2021.

⁴ Sur la base d'un capital composé de 12 464 451 actions représentant 18 464 830 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.